

POUR QUI ?

L'évaluation est un outil qui s'adresse aux responsables de l'action publique.

Pour les gouvernants, dirigeants, maîtres d'œuvre de politiques publiques et autres décideurs, l'évaluation est un allié pour piloter et rendre compte.

Pour les opérateurs, l'évaluation offre des moyens d'appréciation et de rétro-action.

Au service des citoyens, l'évaluation présente l'opportunité de s'informer et de s'impliquer.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle compte ce jour cinquante-sept États et gouvernements membres et vingt observateurs qui totalisent une population de 803,44 millions. On recense 220 millions de locuteurs de français dans le monde.

L'OIF apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions politiques et de coopération multilatérale, conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Tél. + 33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org



L'ÉVALUATION, UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION ÉTHIQUE ET EFFICACE



L'évaluation consiste en l'appréciation systématique d'une politique, d'un programme, d'un projet, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats.

L'ÉVALUATION C'EST QUOI ?

L'évaluation est un outil de pilotage qui, doté d'un système d'indicateurs, permet d'accroître la mesurabilité de l'action publique et d'en guider la rétro-action.

L'évaluation constitue également une opportunité de décrire un programme ou un projet et de le faire connaître.

L'évaluation offre l'occasion de valoriser l'implication des acteurs et de favoriser l'appropriation des partenaires et parties prenantes.



L'évaluation permet de décider rationnellement de l'utilisation des fonds publics et d'opérer une meilleure gestion de l'action publique.

PRENDRE DES DÉCISIONS

L'évaluation tire des enseignements des échecs et des succès d'une politique, d'un programme ou d'un projet en toute indépendance et impartialité.

Les recommandations qu'elle offre au commanditaire en l'informant de manière synthétique et argumentée éclairent ses choix de départ et lui offre des moyens de réajustement pertinents.

Fournissant des analyses rationnelles, l'évaluation apporte sérénité dans les choix que le décideur doit faire.

L'évaluation met en lumière les facteurs décisifs à prendre en compte pour l'efficacité de l'action et propose aux décideurs des pistes pour améliorer la performance.

ÊTRE EFFICACE

L'évaluation offre aux décideurs la possibilité d'analyser les difficultés et les opportunités des politiques menées et d'apporter les ajustements qui permettront d'optimiser leurs effets.

Associée à l'amélioration continue des services publics destinés aux populations, elle sécurise les trajectoires des interventions publiques pour les conduire vers davantage d'efficacité.



L'évaluation est un véritable instrument de réflexion collective que le décideur peut utiliser pour contribuer à l'animation de la vie démocratique. Informée et inclusive, elle alimente la débat public.

PROMOUVOIR UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les résultats de l'évaluation, voués à être rendus public, fournissent des éléments d'information et de justification des actions menées.

L'évaluation constitue pour le décideur l'occasion d'associer les administrations, les partenaires et les citoyens à une démarche de consultation et d'analyse.

Démarche ouverte et participative, l'évaluation contribue à la vie démocratique permettant d'alimenter le débat public.

L'évaluation permet aux dirigeants de faire preuve d'exemplarité, de responsabilité, en assurant une plus grande transparence de l'action publique.

S'INSCRIRE DANS UNE ACTION ÉTHIQUE ET TRANSPARENTE

Auprès de l'opinion publique, l'évaluation renforce le sens des responsabilités des dirigeants qui s'y engagent de manière volontaire. Elle permet d'affirmer des valeurs d'exemplarité en matière de redevabilité et de transparence.

Auprès des partenaires techniques et financiers, la crédibilité apportée à l'action publique par l'évaluation, renforce la position des institutions sur la scène internationale et leur capacité à réunir des fonds.

Auprès de la société civile, la transparence qui découle de l'évaluation renforce la confiance envers les pouvoirs publics, quels qu'en soient les résultats.